

# Engagement d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) volontaire 2015-2020

## Villeurbanne

### Description de l'action



#### Contexte

La Ville de Villeurbanne a approuvé son premier plan climat –énergie territorial en février 2011, devançant de deux ans les obligations réglementaires. Cinq ans après, dans la perspective de la transition énergétique et des problèmes de pollution de l'air qui touchent l'agglomération, elle travaille dès à présent à un PCAET.

**Objectif** - Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la pollution atmosphérique, mais aussi réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux changements climatiques, notamment des ménages les plus sensibles à la précarité énergétique et aux impacts sanitaires.

#### Déroulement

Le PCAET touche l'ensemble des habitants du territoire, en travaillant de façon prioritaire et exemplaire sur le patrimoine de la collectivité, mais aussi en créant des synergies entre les différents acteurs du territoire. Une étude sur l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de GES des bâtiments municipaux entre 1990 et 2010, a montré des réductions d'environ 20% en consommation et en émission GES, au prorata du nombre d'habitants et au prorata des m2 en gestion. En 2014, le renouvellement du bilan des émissions de GES (BEGES) de l'activité de la ville, a montré une baisse d'environ 5% des émissions globales de GES, en trois ans, et de 8% en prenant un périmètre constant, des activités intégrées en 2014 ne l'ayant pas été en 2011. Forte de ces résultats, la Ville souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En interne, il s'agira de prendre en compte les préconisations du BEGES, notamment autour de la révision du plan de déplacement de la Ville (PDA), et de travailler sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération. Des groupes de travail sont prévus tout au long de l'année 2015 et concernent tous les services. En externe, il s'agit d'organiser et d'animer la coordination des différents acteurs du territoire, dans le cadre d'une instance de participation et de contribution.

La délibération d'engagement du PCAET 2015-2020 a été adoptée le 30 mars 2015 ; l'adoption du PCAET est prévue pour février 2016.

#### Partenaires principaux

- Prestataire chargé du bilan carbone® et de l'accompagnement pour la mise en place du plan d'action.
- Prestataire chargé du diagnostic préalable au renouvellement du PDAo
- Agence Locale de l'Energie

#### z Pour plus d'informations

Anne REVEYRAND, Elue chargée du développement durable et de la nature en ville, [anne.reveyrand@mairie-villeurbanne.fr](mailto:anne.reveyrand@mairie-villeurbanne.fr)

Xuan Thao DO KHAC, Chargée de mission développement durable, [xuanthao.dokhac@mairie-villeurbanne.fr](mailto:xuanthao.dokhac@mairie-villeurbanne.fr)